

## **Critères d'évaluation et méthode de sélection**

### **DP : Services d'immigration pour le Conseil national de recherches du Canada (CNRC)**

**Processus d'évaluation des soumissions :** La proposition sera évaluée et notée en fonction des critères spécifiques décrits en détail dans le présent document. Il est impératif que ces critères soient traités de manière suffisamment approfondie dans la proposition, pour décrire pleinement la réponse du soumissionnaire.

Méthode de sélection : Note combinée la plus élevée pour la note technique (70 %) et le prix (30 %), avec note consensuelle minimale de 70 %.

Pour être jugée recevable, une soumission doit :

- (a) respecter toutes les exigences de la demande de soumissions;
- (b) satisfaire à tous les critères d'évaluation obligatoires;
- (c) obtenir la note consensuelle minimale requise (70 % des points) pour les critères d'évaluation technique (exigences cotées).

Les soumissions recevables ayant reçu la note combinée la plus élevée pour la **note technique (70 %) et le prix (30 %)** selon le processus d'évaluation décrit plus haut seront recommandées pour l'octroi d'un contrat.

### **Exigences obligatoires**

La soumission doit répondre aux critères techniques obligatoires définis ci-dessous. Le soumissionnaire doit fournir la documentation nécessaire afin de démontrer sa conformité à cette exigence.

Les soumissions qui ne satisfont pas à tous les critères techniques obligatoires seront déclarées irrecevables. Chaque critère technique obligatoire doit être traité séparément.

**Tableau 1 : Exigences obligatoires**

<b>Exigences obligatoires</b>		
<b>Exigence</b>	<b>Critère obligatoire</b>	<b>Oui/Non</b>
O-1 Années d'expérience	Le soumissionnaire doit démontrer qu'il possède cinq (5) années d'expérience acquise depuis 2005 en prestation de services d'immigration à des employeurs et des employés occupant divers postes, notamment des postes de professionnel, de scientifique et d'ingénieur.	
O-2 Service offert dans tout le Canada	Le soumissionnaire doit démontrer qu'il a la capacité de fournir des services aux nouveaux employés et aux employés déjà en poste partout au Canada, ainsi qu'à l'étranger.	
O-3 Accréditation	Le soumissionnaire doit démontrer que ses consultants sont accrédités en tant que consultants réglementés en immigration canadienne et qu'ils sont des membres en règle du Conseil de réglementation des consultants en immigration du Canada.	
O-4 Références	Le soumissionnaire doit fournir trois (3) références de clients <i>*comparables à ceux du CNRC*</i> pour qui il a fourni des services d'immigration. Le soumissionnaire doit indiquer le nom, le numéro	

DP 21-58030 Annexe B, Critères d'évaluation et méthode de sélection

	de téléphone et l'adresse courriel du client, ainsi que la date de prestation des services. <i>*Le niveau de comparabilité au CNRC* sera évalué à E3.</i>	
O-5 Réponse	Le soumissionnaire doit confirmer qu'il est capable de répondre (tel qu'il est décrit à la section 9.2 de l'EDT) aux demandes initiales du gestionnaire de projet du CNRC, le représentant de l'employé ou de l'employeur, dans un délai de 48 heures (deux jours ouvrables).	
O-6 Langues	Le soumissionnaire doit démontrer qu'il est capable de fournir tous les services (indiqués à l'annexe A, Énoncé des travaux) avec une qualité équivalente dans les deux langues officielles, le français et l'anglais.	
O-7 Renseignements protégés	Le soumissionnaire doit être capable d'envoyer, de recevoir et de stocker des renseignements protégés B conformément à la politique du gouvernement. Il doit, entre autres, savoir utiliser la technologie de chiffrement Entrust au moment de présenter sa soumission.	

**Exigences cotées**

La soumission doit recevoir une **note consensuelle minimale de 52 points** dans les exigences cotées pour être jugée recevable et continuer d'être prise en considération.

**Tableau 2 : Exigences cotées**

Exigence	Critères d'évaluation	Pondération (points)
E-1	<p>Le soumissionnaire doit démontrer qu'il a fourni des services continus, de portée et de complexité comparables à celles des travaux décrits dans l'énoncé des travaux, pendant plus de cinq (5) ans. Le soumissionnaire doit démontrer qu'il possède cette expérience en fournissant les renseignements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Décrivez votre expérience générale comme soutien auprès d'employeurs semblables au CNRC, pour leurs besoins en matière d'immigration.</li> <li>• Décrivez votre expérience générale comme aide auprès de nouveaux employés et d'employés déjà en poste occupant des fonctions de scientifique ou de chercheur, pour les aider à naviguer dans le système d'immigration.</li> <li>• Fournissez un nombre moyen de cas ou de demandes par année.</li> </ul>	<p>Années d'expérience :</p> <p>De 5 ans à &lt;7 ans – 5 points            De 7 ans à &lt;10 ans – 8 points            Plus de 10 ans – 10 points</p> <p>Nombre moyen de cas ou de demandes par année :</p> <p>moins de 10 – 2 points            De 10 à 19 – 5 points            De 20 ou plus – 10 points</p>
	Nombre maximal de points : 20	

	Pointage minimal requis : 10  Total	
E-2	<p>Le soumissionnaire doit décrire comment il entend fournir les services détaillés dans l'énoncé des travaux (EDT).</p> <p>Le soumissionnaire doit décrire de façon claire son approche et sa méthode, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Approche proposée pour l'évaluation des besoins du CNRC.</li> <li>• Profondeur et étendue de l'expérience au chapitre de la préparation de demandes ou de renouvellements de permis de travail.</li> <li>• Profondeur et étendue de l'expérience au chapitre de l'utilisation de codes de dispense de l'étude d'impact sur le marché du travail (EIMT).</li> <li>• Approche proposée pour déterminer si on doit obtenir une EIMT ou demander une dispense.</li> <li>• Profondeur et étendue de l'expérience au chapitre de la préparation de demandes de résidence permanente.</li> </ul>	<p>Les points seront attribués en fonction de ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Façon claire, complète, concise et appropriée d'aborder le travail – jusqu'à 24 points.</li> <li>• Pas de renseignement manquant dans l'approche et les méthodes – jusqu'à 24 points.</li> <li>• Description des actifs (p. ex. consultants, logiciels) qui seront utilisés pour effectuer les travaux – jusqu'à 12 points.</li> </ul>
	Nombre maximal de points : 60  Pointage minimal requis : 30	

<p>E-3</p>	<p><u>Références</u>                  Le CNRC communiquera avec les clients en fonction de la liste du soumissionnaire fournie en réponse au critère obligatoire O4. Au moins deux (2) références seront contactées. Jusqu'à 10 points seront attribués pour chaque référence. Le CNRC évaluera les références en fonction de ce qui suit :</p> <p>a) Comparabilité au CNRC en tant qu'employeur (semblable au CNRC sur le plan du nombre d'employés, de la dispersion géographique et des besoins spécifiques en matière d'immigration [besoins des rôles de scientifique et de chercheur, utilisation de l'EIMT ou de codes de dispense, demandes de permis de travail et de résidence permanente]).</p> <p>b) Degré de satisfaction.</p>	<p>Points attribués :</p> <p>Très inférieur aux attentes = 2 points                  Inférieur aux attentes = 4 points                  Égal aux attentes = 6 points                  Supérieur aux attentes = 8 points                  Très supérieur aux attentes = 10 points</p>
	<p>Nombre maximal de points : 20                  Pointage minimal requis : 12                  Total</p>	
	<p><b>Note globale</b></p>	